

Règlement du concours cake-design national SUGAR PARIS & EXPOGATO 2018

ARTICLE 1 : ORGANISATION

Dans le cadre du Salon Sugar Paris 2018, sera organisé le concours « Cake-design » du 20/04/2018 au 22/04/2018.

L'organisateur de ce concours est :

- GI Events Exhibitions dont le siège est situé : 395 bis, rue du Général de Gaulle 59700 MARCQ-EN-BAROEUL. Numéro Siret : 38055297600108, SA au capital de 7 623 648 euros.

ARTICLE 2 : Conditions de participation

Ce concours est régi par un jury d'experts du cake-design et chaque participant doit respecter son esprit et son règlement. Chaque pièce sera jugée de façon anonyme, aucun signe qui permettrait d'identifier l'auteur ne doit être présent.

Ce concours est ouvert à toute personne physique, équipée d'un équipement informatique et disposant d'un accès internet, à l'exception des salariés et représentants de la société organisatrice, de ses partenaires et de ses sous-traitants, ainsi que de ses conseils et des membres de leur famille. Chaque participant a le droit de présenter une seule pièce par catégorie et s'inscrire dans deux catégories maximum.

Les pièces doivent être confectionnées spécialement pour ce concours, jamais présentées auparavant. Les copies des gâteaux trouvés sur internet pourront être refusées.

L'espace du concours étant restreint, le nombre de pièces inscrites sera limité. Nous vous recommandons donc de vous inscrire suffisamment à l'avance pour éviter les déceptions.

La participation au concours « Cake Design » est au tarif de 15€, cette participation vous donnera accès au salon Sugar Paris pendant 3 jours et à la soirée avant-première. Ce tarif est applicable pour concourir à une seule catégorie, si vous vous inscrivez à deux catégories, le tarif est de 30€. Cette inscription n'est pas remboursable.

Elle est strictement nominative et le participant ne peut en aucun cas participer sous plusieurs pseudos ou pour le compte d'autres participants. La participation à ce concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

La clôture des inscriptions est effective le dimanche 15 avril 2018 à 23h59.

L'inscription du participant se fera en ligne à l'adresse salon-sugar.com et comportera le nom, le prénom, l'âge, la catégorie encourue, l'adresse postale (dont code postal et ville), le courriel et le sujet développé dans votre participation. Ces mentions étant obligatoires.

Les sociétés organisatrices contrôleront la véracité des éléments indiqués par le client.

ARTICLE 3 : Modalités

Principe : Chaque candidat proposera en tant que cake designer amateur ou professionnel, une seule création par catégorie et s'inscrire à deux catégories maximum :

- Pièce montée
- Tower Cake
- Gâteau sculpté
- Pièce décorative
- Juniors
- Fleurs

Un amateur est considéré comme tel à partir du moment où vous ne vendez pas vos gâteaux, vous n'avez aucune activité professionnelle en lien avec le cake design ou la pâtisserie, vous faites cette activité par passion.

Un professionnel est considéré dès lors que vous faites de votre passion une activité commerciale : Soit vous possédez un numéro de Siret, soit vous êtes enregistré à la chambre des métiers ou en tant qu'auto entrepreneur.

La catégorie Junior est réservée aux candidats, enfants ayant entre 5 et 12 ans. Pour ce, la réalisation devra être déposée auprès des organisateurs, et exposée au public pendant le salon. Tout participant mineur doit néanmoins obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au Jeu.

Durée : La participation au concours « Cake-design » se déroulera du 20/04/2018 au 22/04/2018.

1. Tout bulletin incomplet, illisible, déposé après la date limite (soit le 15/04/2018) ou sous une autre forme que celle prévue sera considéré comme nul. GI events se réserve le droit de vérifier la véracité des informations déclarées.

2. **OBJET :**

a) **CATEGORIE PIECE MONTEE**

Thème: **Les Œuvres D'art**

- o Pièce de 3 étages minimum
- o La base doit obligatoirement entrer dans un carré de 40cm, pas de restriction de hauteur
- o La forme de la base ainsi que des étages est libre (attention pas d'étages sculptés)
- o Les dummies sont autorisés
- o Les gâteaux/dummies doivent être recouverts de n'importe quel matériau comestible (pâte à sucre, pâte à chocolat, glace royale...)
- o Aucun décor non alimentaire ne doit être visible
- o Les fils de fer, floratape, pistils ne sont pas autorisés
- o Les rubans sont autorisés pour le plateau seulement

Toute pièce sera méticuleusement examinée lors de sa réception. En cas de non respect des règles mentionnées ci dessus, elle sera disqualifiée.

b) **CATEGORIE TOWER CAKE**

Thème: **Trompe l'oeil**

- o Ensemble d'au moins trois gâteaux sculptés, superposés de façon verticale
- o L'ensemble doit contenir au moins 50% de gâteaux comestibles et être recouvert de n'importe quel matériau comestible
- o Les dummies sont autorisés (50% de l'ensemble maximum)
- o La base doit obligatoirement entrer dans un carré de 45cm
- o Pas de restriction de hauteur
- o Les supports intérieurs sont autorisés
- o Aucun décor non alimentaire ne doit être visible
- o Les fils de fer, floratape, pistils ne sont pas autorisés
- o Les rubans sont autorisés pour le plateau seulement

Toute pièce sera méticuleusement examinée lors de sa réception. En cas de non respect des règles mentionnées ci dessus, elle sera disqualifiée.

c) **CATEGORIE GATEAU SCULPTE**

Thème: **La Technologie**

- o Gâteau sculpté 3D entièrement comestible et recouvert de n'importe quel matériau comestible
- o La base doit obligatoirement entrer dans un carré de 35cm
- o La forme de la base est libre
- o Pas de restriction de hauteur
- o Les dummies ne sont pas autorisés (la pièce sera coupée pour vérifier)
- o Les supports intérieurs sont autorisés
- o Aucun décor non alimentaire ne doit être visible
- o Les fils de fer, floratape, pistils ne sont pas autorisés
- o Les rubans sont autorisés pour le plateau seulement

Toute pièce sera méticuleusement examinée lors de sa réception. En cas de non respect des règles mentionnées ci dessus, elle sera disqualifiée.

d) **CATEGORIE PIERCE DECORATIVE**

Thème: Les Contraires

- Modelage ou pièce décorative réalisé dans n'importe quel matériau et recouvert obligatoirement d'un matériau comestible (pâte à sucre, pâte d'amande, glace royale, pastillage, pâte à sel...).
- Aucun support non alimentaire ne doit être visible
- Les supports intérieurs sont autorisés
- La base doit obligatoirement entrer dans un carré de 30cm
- La forme de la base est libre
- Pas de restriction de hauteur
- Les fils de fer, floratape, pistils ne sont pas autorisés
- Les rubans sont autorisés pour le plateau seulement

Toute pièce sera méticuleusement examinée lors de sa réception. En cas de non respect des règles mentionnées ci dessus, elle sera disqualifiée.

e) **CATEGORIE JUNIOR**

Cette catégorie est ouverte aux enfants de 5-12 ans (inclus)

Thème: Les Jeux

- gâteau simple sans étage, forme ronde de 20cm de diamètre, ou carrée de 20cm de côté, recouvert de n'importe quel matériau comestible
- toute décoration doit être comestible (pâte à sucre, pâte d'amande, pâte à sel)
- les dummies sont autorisés
- la base doit obligatoirement entrer dans un carré de 30cm de diamètre
- les rubans sont autorisés pour le plateau seulement

Toute pièce sera méticuleusement examinée lors de sa réception. En cas de non respect des règles mentionnées ci dessus, elle sera disqualifiée.

Les parents ne doivent pas aider leurs enfants, tout doit être réalisé par les enfants

f) **CATEGORIE FLEURS**

Thème: libre

- pièce florale se composant d'au moins 4 fleurs différentes, avec feuilles (les petites fleurs de remplissage et baies ne sont pas inclus dans ce compte)
- les fleurs fantaisies sont autorisées
- la base doit obligatoirement entrer dans un carré de 30cm
- les fleurs doivent être faites à la main et être entièrement comestibles
- les récipients non comestibles sont autorisés
- Les fils de fer, floratape, pistils sont autorisés
- Les rubans sont autorisés

Toute pièce sera méticuleusement examinée lors de sa réception. En cas de non respect des règles mentionnées ci dessus, elle sera disqualifiée.

3. Le jury de professionnels se réserve le droit de disqualifier une pièce si les conditions et termes ne sont pas respectés. Les critères de jugement seront nombreux, en voici quelques-uns:

- maîtrise globale des techniques du cake design
- originalité dans le traitement du thème
- créativité
- harmonie des couleurs
- proportions
- impact visuel
- soin des finitions

4. Le dépôt des pièces concourantes se fera le 19 avril 2018 de 17h à 20h ou le 20 avril 2018-de 8h00-9h00, au Parc Floral de Paris situé Route de la Pyramide, 75012 PARIS. En dehors de ces créneaux, aucune pièce ne sera acceptée. Les pièces du concours seront obligatoirement récupérées le dimanche 22 avril 2018 entre 18h et 20h, aucune pièce ne pourra être récupérée avant ou au-delà de cette tranche horaire, toute pièce non récupérée sera détruite.

5. Tout participant peut demander l'envoi du règlement par courrier.

6. Dans chaque catégorie, les médailles d'or, d'argent et de bronze seront attribuées dans la division 'Professionnel' et dans la division 'Amateur'.
Un prix 'spécial public COUP DE COEUR' sera attribué à la pièce la plus appréciée des visiteurs (un vote sera mis en place sur Facebook du vendredi 20/04/2018 10h au dimanche 22/04/2018 12h)
7. Le jury proclamera les vainqueurs le dimanche 22 avril 2018
8. Pour cette occasion un pass illimité 3 jours et l'accès à la soirée avant-première sont offerts aux participants du concours.

Le salon Sugar Paris & Expogato se réserve le droit d'exploiter les photos et vidéos représentant les pièces du concours sur leur site, page Facebook et sur toute future publication.

ARTICLE 4 : Dotation

Catégorie PROFESSIONNELLE :

Pièce Montée : LOT I / 1000 € - LOT II / 500 € - LOT III : 300 €

Tower Cake, LOT I / 1000 € - LOT II / 500 € - LOT III : 300 €

Gateau sculpté, LOT I / 500 € - LOT II / 300 € - LOT III : 150 €

Pièce décorative LOT I / 500 € - LOT II / 300 € - LOT III : 150 €

Fleurs : LOT I / 500 € - LOT II / 300 € - LOT III : 150 €

Catégorie AMATEURS

Pièce Montée LOT I / 600 € - LOT II / 300 € - LOT III : 150 €

Tower Cake LOT I / 600 € - LOT II / 300 € - LOT III : 150 €

Gateau sculpté LOT I / 500 € - LOT II / 300 € - LOT III : 150 €

Pièce décorative LOT I / 300 € - LOT II / 150 € - LOT III : 100 €

Fleurs LOT I / 300 € - LOT II / 150 € - LOT III : 100 €

Catégorie JUNIOR

Les jeux LOT I / 150€ LOT II/50€ LOT III/30€

PRIX COUP DE CŒUR DU PUBLIC : 150€

Ces lots sont non modifiables, non échangeables, non remboursables en sa valeur numéraire pour quelque cause que ce soit.

ARTICLE 5 : Gagnants

Les gagnants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et domicile.

Toute indication d'identité ou d'adresse fausse ou erronée entraînera automatiquement l'élimination.

Pour la participation à ce concours, le gagnant cède gracieusement aux sociétés organisatrices le droit d'utiliser et de diffuser son nom, sa voix et son image pour les besoins de communication concernant la marque visée à l'article 1 du présent règlement. Sauf avis contraire, les données à caractère personnel qui seront communiquées par les participants dans le cadre du traitement de leur participation seront informatisées.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 Janvier 1978 modifiée, les participants peuvent s'opposer au traitement informatique de ces données à caractère personnel et disposent d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant en écrivant à l'adresse de la société organisatrice.

ARTICLE 6 : Remise des dotations aux gagnants

La remise des dotations sera effectuée après vérification faite par les sociétés organisatrices GL Events Exhibitions et Cake Design, du respect des règles du concours contenues dans le présent règlement. Les organisateurs se réservent le droit de vérifier l'identité des gagnants.

Les dotations seront remises sur place, lors du salon le Dimanche 22 avril 2017 après annonce des gagnants.

Les sociétés organisatrices déclinent toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance du prix attribué et/ou du fait de son utilisation.

Il ne sera attribué aucune contre-valeur en espèces, en échange du lot gagné. GL Events Exhibitions et Cake Design se réservent le droit de remplacer les lots par un lot de même valeur et de caractéristiques proches si les circonstances l'exigent.

Les lots non réclamés dans le cadre de cette opération seront, au choix des sociétés organisatrices, attribués aux consommateurs, par l'intermédiaire du service consommateur des sociétés organisatrices ou dans le cadre d'une autre opération promotionnelle, ou bien adressés à une association caritative.

Livraison/récupération des lots:

- Grosse pièce livrée au domicile du gagnant
- Petite pièce remise directement sur place

ARTICLE 7 : Responsabilités des sociétés organisatrices

La société organisatrice décline toute responsabilité si pour cause de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté le concours devait être annulé, prolongé, écourté, modifié partiellement ou en totalité ou reporté. Elle ne saurait être responsable au cas où ce concours viendrait à être annulé pour cause de force majeure.

Des additifs et modifications de ce règlement peuvent alors éventuellement être publiés pendant le concours. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement. Tout changement fera l'objet d'informations préalables par tout moyen approprié.

Les modalités du concours de même que les prix offerts aux gagnants ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte.

ARTICLE 8 : Informatique et liberté

Sauf avis contraire, les données à caractère personnel qui seront communiquées par les participants dans le cadre du traitement de leur participation seront informatisées. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 Janvier 1978, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et du décret n°2005-1309 du 20 Octobre 2005, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification.

Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée par mail à salonsugar@gl-events.com

ARTICLE 9 : Dépôt du règlement chez un Officier Ministériel

La participation au présent concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement, déposé au sein de la SCP Martin-Graveline, huissiers de justice associés, 1 rue Bayard, 59000 LILLE – NORD (59) ainsi que sur le site <http://www.huissier-59-lille.fr/>.

Celui-ci est adressé à titre gratuit à toute personne qui en ferait la demande, en écrivant à la société organisatrice (article 1).

Le remboursement des frais postaux sera effectué sur simple demande et se fera au tarif lent, sur la base d'un courrier simple.